

Notre savoir-faire

se fonde sur nos méthodes de travail, où l'expertise et la précision sont de rigueur.

Nous nous adaptons donc en permanence aux besoins spécifiques de nos clients et veillons à établir une relation de confiance sur le long terme, secret de la réussite de toute mission de conseil.

Nous garantissons la confidentialité dans nos audits, et nous serons toujours à votre écoute pour tenter de résoudre vos problèmes.



Hygiène et Sécurité au travail



détecter ■ évaluer ■ proposer

...

Médical
BTP
Scolaire
Collectivités
Tertiaire

...

Jérôme LEMARCHAND

3, route de Baugy
18800 SALIGNY LE VIF

 **Contact** 06 11 93 36 33

jerome.lemarchand@protectica.fr

www.protectica.fr



Hygiène et Sécurité au travail

détecter ■ évaluer ■ proposer

Vos obligations :



L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du **document unique** sont des obligations réglementaires dès le premier salarié, quel que soit son statut, dans une entreprise.

De plus, le chef d'entreprise doit nommément désigner un **réfèrent sécurité** pour le conseiller et l'assister dans la prévention des risques professionnels.



protectica
protectica
protectica

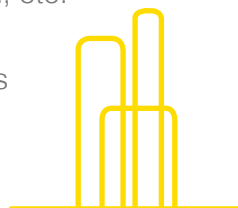


Faites appel à un spécialiste pour :

- Gagner du temps.
- Pouvoir identifier les risques professionnels les plus importants dans votre entreprise.
- Avoir un regard neuf sur votre entreprise.
- Limiter les risques d'accident du travail.
- Recevoir des conseils et des recommandations en terme de prévention des risques de la part d'un consultant impartial.
- Etre bien conseillé sur vos obligations et vos droits concernant la sécurité au travail.
- Avoir l'assurance d'une **expertise rigoureuse** adaptée à votre entreprise dans le respect de la **confidentialité**.

Nos conseillers sont **disponibles** et peuvent se déplacer en cas de contrôle de l'inspecteur du travail, en cas d'accident du travail, etc.

Les objectifs sont clairement définis avant le début de toute mission.

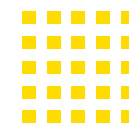


Nos autres prestations :

- Évaluation des risques psycho-sociaux.
- Formations de vos collaborateurs à la sécurité au travail.
- Diagnostic accessibilité pour les Établissements recevant du public.
- Installations classées pour la protection de l'environnement.
- Étude pénibilité.
- Programme de prévention...



Grâce à notre intervention, vous pourrez :



- **Vous conformer à la réglementation** en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail.
- **Diminuer vos cotisations** accidents du travail et maladies professionnelles.
- **Améliorer les conditions de travail** de vos salariés et **augmenter leur productivité**.
- **Réduire les risques** d'accident du travail.
- **Prévenir les risques** de maladie professionnelle.

